

Rwanda: le Pr RUNYINYA Barabwiliza va enfin avoir droit à un procès

Longtemps professeur à l'Université Nationale du Rwanda, Conseiller à la Présidence de la République pendant deux ans, il fut l'un des premiers responsables rwandais à condamner le génocide (Mai 1994), le Pr Runyinya Barabwiriza, vient de passer près de 17 ans en prison. Sa foi en la justice aura sans doute bientôt raison sur ses geôliers.

Qui est RUNYINYA Barabwiliza?

Runyinya Barabwiliza est originaire de Rwamiko, dans l'ancienne préfecture de Gikongoro, (sud du Rwanda). Après ses Humanités au Collège Christ-Roi de Nyanza, il entre à l'Université Nationale du Rwanda, à Butare, puis à l'Université Catholique de Louvain, en Belgique (1972-1974) et enfin à l'Université de Gembloux, Faculté d'Agronomie où il obtient un Doctorat en Aménagement du Territoire (1981-1985).

Revenu au pays, il devient professeur à la Faculté d'Agronomie de l'Université Nationale du Rwanda à Butare. Il est nommé doyen de la même Faculté en 1989. Dans le cadre de l'ouverture démocratique que le président Habyarimana commençait à mettre en place, Runyinya sera nommé en 1992, Conseiller à la Présidence chargé des affaires étrangères. Néanmoins, il conserve son statut de professeur à l'Université Nationale de Butare en qualité de professeur-visiteur.

Le 6 avril 1994, RUNYINYA Barabwiliza se trouve en Tanzanie pour un sommet régional sur le Rwanda. L'attentat contre l'avion du Président Habyarimana est suivi de massacres et du génocide contre les Tutsi et les Hutu « modérés ».

Le 19 mai 1994, Runyinya est signataire, avec cinq autres cadres de partis politiques du Rwanda, de la déclaration historique dite « de Dar-es-Salaam » condamnant la guerre, les massacres et les crimes contre l'humanité commis dans le pays. Ce qui lui a valu d'être limogé de son poste de Conseiller à la Présidence par le gouvernement intérimaire.

Runyinya rentre au Rwanda

5 juillet 1994 : Runyinya quitte Dar-es-Salaam et rejoint sa famille dans son village natale, avant de s'installer à Gisakura, Cyangugu.

Août 1994 : Runyinya demande au nouveau gouvernement rwandais l'autorisation de retourner à Kigali afin de contribuer à la reconstruction du pays. L'autorisation lui est accordée dans une lettre datée du 25 août 1994 par le ministre de l'intérieur de l'époque, Seth Sendashonga, qui lui a fourni une escorte de soldats de la MINUAR, la mission des Nations Unies au Rwanda.

L'arrestation de Runyinya

Le 5 septembre 1994, alors que Runyinya se rend à Kigali, escorté par les casques bleus de l'ONU, il est appréhendé à Butare par des soldats de l'APR, l'armée patriotique rwandaise. Comme il n'y avait pas de mandat d'arrêt en bonne et due forme, la MINUAR l'a emmené à son Quartier Général à l'Hôtel Amahoro de Remera, à Kigali.

Quatre jours, plus tard, le 9 septembre, des soldats de l'APR sont finalement venus le chercher pour l'emmener à la brigade de Remera. Quelques semaines plus tard, il a été transféré à la prison de haute sécurité de Rilima.

Depuis 1997 à ce jour, le professeur Runyinya Barabwiliza est en captivité à la prison centrale de Butare.

Runyinya devant ses juges sans être jugé

Quatorze ans après son arrestation, soit en août 2008, RUNYINYA Barabwiliza a été convoqué devant le tribunal Gacaca de Butare. Verdict : rien à lui reprocher. Mais il ne sera pas libéré.

Quelques mois plus tard, il a été convoqué par le tribunal Gacaca de Kigali dans le district de Kacyiru, où il avait résidé de 1992 à 1994. Le procès a débuté le 7 février 2009 et s'est achevé le 18 avril 2009. Verdict : « la cour se déclare incompétent pour le juger et transfère son cas devant un tribunal ordinaire »

Fin 2010, Runyinya a été de nouveau convoqué devant le tribunal Gacaca et le verdict est le même : rien à lui reprocher.

Le dossier de RUNYINYA (RMP 49139/S7) semble n'avoir pas fait l'objet de la moindre instruction judiciaire jusqu'à présent. Aucun acte d'accusation ne lui a été signifié.

5 Avril 2011 : Le professeur Runyinya Barabwiliza sera de nouveau devant ses juges. Près de 17 ans après son arrestation. Aucun dossier n'a été instruit. Il est serein et espère que justice sera faite car, cette-fois, il sera assisté d'un avocat.

Le procès aura lieu au Tribunal de Grande Instance de Butare, à partir de 8h00

Espérons que la justice bien rendue, pilier de la réconciliation, aura bientôt son dernier mot.

Kami Rachel RUNYINYA, sa fille
(0032 479 34 34 39)

Me Protais Mutembe ,
L'un des avocats de la défense :
: 00250 78 868 36 61